

COMMUNE DE MALAUZAT

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE MUNICIPALE

DU 20 MARS 2023

SOUS RÉSERVE D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi vingt mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le treize mars deux mil vingt-trois par Monsieur le Maire, Jean-Paul AYRAL conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales :

Etaient présents : Mesdames BARRIER Marie-Aude, CAREME Maryse, COHADE Pauline, FAURE Véronique, MARSIN Céline et PEREIRA Marie. Messieurs ASTOUL Luc, AYRAL Jean-Paul, CHAMPOUX Bruno, LARGERON Gilles, MEUNIER Frédéric, PAPPALARDO Pierre-Franck et ROUSSY Raphaël.

Absente représentée : Mme PEREIRA OLIVEIRA Elodie donne pouvoir à Mr ROUSSY.

Nomination d'un secrétaire de séance = Raphaël ROUSSY.

Conseillers en exercice : 14

A l'ordre du jour :

1 – Travaux et matériels
2 – Finances communales
3 - Questions et informations diverses

1 – Travaux et matériels divers :

✓ Remplacement Ordinateur portable Cantine :

Délibération n° 2023-010

Rapporteur : Raphaël ROUSSY.

L'adjoint délégué en charge du matériel informatique informe que l'ordinateur portable de la cantine montre des signes d'usure et un problème de connexion avec la nouvelle imprimante (mises à jour impossible).

Il vous est donc proposé de le remplacer et de retenir le devis de la société ABICOM sise à AUBIERE (63) dont le montant s'élève à 742,00 € HT soit 890,90 € TTC : 1 HP 250 G9 Notebook – Intel core i3 1215U pour les principales caractéristiques.

Après cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve l'achat de ce PC portable neuf pour la cantine et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

Les crédits afférents à ce nouveau matériel qui s'élèvent à 890,90 € TTC sont inscrits au budget communal 2023, Section Investissement - **Opération n° 24 – 2183 « Matériel informatique »**.

Les quantités établies sur le devis restent des valeurs estimatives. Elles pourront être éventuellement réajustées lors de l'établissement de la facture.

✓ Achat Tableau blanc mural pour 4° classe :

Délibération n° 2023-011

Rapporteur : Pierre-Franck PAPPALARDO.

L'adjoint délégué en charge du mobilier informe que le tableau installé actuellement dans la 4° classe (modulaire) est un tableau noir avec de nombreux adhésifs. Compte tenu de l'installation future du nouveau modulaire, il serait préférable d'acquérir un tableau blanc triptyque moderne avec deux volets, plus pratique à utiliser et à entretenir.

Il vous est donc proposé de retenir le devis de la société UGAP Direct sise à Marne-la-Vallée (77) dont le montant s'élève à 376,57 € HT soit 451,88 € TTC.

Après cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve l'achat de ce tableau blanc mural neuf pour la 4^e classe et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

Les crédits afférents à ce nouveau matériel qui s'élèvent à 451,88 € TTC sont inscrits au budget communal 2023, Section Investissement - **Opération n° 107 – 2184 « Mobilier »**.

Les quantités établies sur le devis restent des valeurs estimatives. Elles pourront être éventuellement réajustées lors de l'établissement de la facture.

✓ **Travaux de réparation Bâtiment Four communal :**

Délibération n° 2023-012

Monsieur le Maire rappelle que les travaux engagés dans ce bâtiment communal en 2022 et autorisés par délibération n° 2022-071 du 24 octobre 2022 se poursuivent et par conséquent, l'achat de matériaux (électriques, plomberie, petite menuiserie ...) est nécessaire.

Un devis a été demandé à la société GEDIMAT (63) pour un montant total de 1 528,14 € TTC.

Après cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **Approuve l'achat de ces différents matériaux,**
- **Et Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.**

Les crédits afférents à l'ensemble de cette restauration seront inscrits au budget communal 2023, **Section Fonctionnement, Article 615221**. Les quantités établies sur le devis restent des valeurs estimatives. Elles pourront être éventuellement réajustées lors de l'établissement de la facture.

✓ **Achat de barrières mobiles pour la voirie / Matériel urbain :**

Délibération n° 2023-013

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de compléter le matériel urbain avec 25 nouvelles barrières de circulation (ou de sécurité) permettant ainsi de mieux limiter les périmètres lors de manifestations diverses.

Il vous est donc proposé d'acquérir ce nouveau matériel technique et de retenir le devis de la société ALTRAD sise à FLORENSAC (34) dont le montant unitaire s'élève à 80,00 € HT soit 2 000,00 € HT pour la totalité.

Après cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve l'achat de ces barrières mobiles pour la voirie et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

Les crédits afférents à ce nouveau matériel technique qui s'élèvent à 2 400,00 € TTC (hors remise et hors éco participation) seront inscrits au budget communal 2023, Section Investissement - **Opération n° 107 – 2157 « Matériel et outillage technique »**.

Les quantités établies sur le devis restent des valeurs estimatives. Elles pourront être éventuellement réajustées lors de l'établissement de la facture.

✓ **Achat de tables empilables / Mobilier :**

Délibération n° 2023-014

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de compléter le mobilier des salles polyvalentes avec 15 nouvelles tables empilables de couleur blanche.

Il vous est donc proposé d'acquérir ce nouveau mobilier et de retenir le devis de la société ALTRAD sise à FLORENSAC (34) dont le montant unitaire s'élève à 118,00 € HT soit 1 770 € HT pour la totalité.

Après cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve l'achat de ces tables neuves pour les salles polyvalentes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

Les crédits afférents à ce nouveau mobilier qui s'élèvent à 2 124,00 € TTC (hors remise et hors éco-participation) seront inscrits au budget communal 2023, Section Investissement - **Opération n° 107 – 2184 « Matériel de bureau et mobilier »**.

Les quantités établies sur le devis restent des valeurs estimatives. Elles pourront être éventuellement réajustées lors de l'établissement de la facture.

✓ **Programme FIC / Tableau de programmation 2023-2026 :**

Délibération n° 2023-015

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur des territoires, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme soutient les projets d'investissement communaux notamment à travers le dispositif du Fonds des initiatives communales (FIC) pour la période 2023-2026.

Il vous est donc proposé le tableau de programmation au titre du fonds d'intervention communal pour les quatre prochaines années comme suit :

PROGRAMMATION FIC 2023

Intitulé de l'opération (dans l'ordre de priorité)	Maître d'ouvrage	Dépense HT subventionnable	Taux FIC	Montant Subvention	Autres financements
<i>Projet 1 : Voirie communale Rue Saint Gal</i>	<i>Commune</i>	<i>121 237,62 €</i>	<i>40 %</i>	<i>48 495,00 €</i>	-
<i>Projet 2 : Restauration Bâtiment Four communal Menuiseries fenêtres + consolidation</i>	<i>Commune</i>	<i>11 347,75 €</i>	<i>40 %</i>	<i>4 539,00 €</i>	
TOTAL FIC 2023		<i>132 585,40 €</i>		<i>53 034,00 €</i>	

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2024 – 2025 - 2026

Intitulé de l'opération (dans l'ordre de priorité)	Maître d'ouvrage	Dépense HT subventionnable	Taux FIC	Montant Subvention	Autres financements
<i>2024</i> Projet 1 : Restauration Façades Four communal	<i>Commune</i>	<i>Estimation 30 000,00 €</i>	<i>40 %</i>	<i>12 000,00 €</i>	-
TOTAL FIC 2024		<i>30 000,00 €</i>		<i>12 000,00 €</i>	-

Intitulé de l'opération (dans l'ordre de priorité)	Maître d'ouvrage	Dépense HT subventionnable	Taux FIC	Montant Subvention	Autres financements
<i>2025</i> Projet 1 : Restauration Bâtiment Rue du Tureau	<i>Commune</i>		<i>40 %</i>		-
Projet 2 : Voirie et trottoirs RD 405 – Travaux de traverses en bourg de Saint-Genest l'Enfant	<i>Commune</i>		<i>40 %</i>		-
TOTAL FIC 2025					

Intitulé de l'opération (dans l'ordre de priorité)	Maître d'ouvrage	Dépense HT subventionnable	Taux FIC	Montant Subvention	Autres financements
<i>2026</i>			<i>40 %</i>		
			<i>40 %</i>		
TOTAL FIC 2026					

Après cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve ce tableau de programmation FIC 2023-2026 tel qu'il est présenté ci-dessus.

✓ Achat d'un arrosage mobile :

Délibération n° 2023-019

Monsieur le maire propose d'investir dans l'achat d'un système d'arrosage mobile pour plusieurs terrains communaux.

Il vous est donc proposé d'acquérir ce nouveau matériel et de retenir le devis de la société LAURENT sise à CHATEAUGAY (63) dont le montant unitaire s'élève à 887,77 € HT soit 1 065,32 € TTC pour une pompe WB20XT marque HONDA avec divers accessoires (tuyaux et bêche pro).

Après cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve l'achat de ce matériel neuf et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

Les crédits afférents à ce nouveau mobilier qui s'élèvent à 1 100 € TTC seront inscrits au budget communal 2023, Section Investissement - **Opération n° 107 – 2158 « Autres installations / matériel et outillage techniques »**. Les quantités établies sur le devis restent des valeurs estimatives. Elles pourront être éventuellement réajustées lors de l'établissement de la facture.

2 – Finances communales :

✓ Voirie communale « Rue Saint-Gal ».

Plan de financement - Demande Subvention FIC 2023 :

Délibération n° 2023-016

Monsieur le maire rappelle que le projet de réfection de la voirie communale dénommée « Rue Saint-Gal » - bourg de Malauzat est inscrit au tableau de programmation FIC 2023 (Projet 1).

Le coût prévisionnel s'élève à 121 237,62 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 121 237,62 € HT

Département FIC : 48 495,00 € HT

Etat DETR : 0,00 € HT

Aide Région : 0,00 € HT

Solde Commune, financement assuré de la manière suivante :

Autofinancement et/ou Emprunt 72 742,62 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant : projet réalisé en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, -d'approuver l'opération telle que mentionnée ci-dessus, -et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter cette subvention au titre du FIC 2023 auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme. Les crédits d'un montant TTC estimé à 145 485,14 € seront inscrits au BP 2023.

✓ **Restauration du bâtiment « Four communal ».**
Plan de financement - Demande Subvention FIC 2023 :

Délibération n° 2023-017

Monsieur le maire rappelle que le projet de restauration du four communal est inscrit au tableau de programmation FIC 2023 (Projet 2). L'ensemble des menuiseries sont à remplacer et le bâtiment doit être consolidé (changement d'un linteau en pierre de Volvic et création de renforts).

Le coût prévisionnel s'élève à 11 347,75 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 11 347,75 € HT

Département FIC : 4 539,00 € HT

Etat DETR : 0,00 € HT

Aide Région : 0,00 € HT

Solde Commune, financement assuré de la manière suivante :

Autofinancement et/ou Emprunt 6 808,75 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant : projet réalisé en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, -d'approuver l'opération telle que mentionnée ci-dessus, -et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter cette subvention au titre du FIC 2023 auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Les crédits d'un montant TTC estimé à 13 617,30 € seront inscrits au BP 2023.

✓ **Autorisation de paiements fractionnés / Opération « Modulaire 4° classe » :**

Délibération n° 2023-018

Monsieur le maire rappelle que les travaux de terrassements et de divers branchements pour l'installation du futur bâtiment modulaire (4° classe) autorisés par délibération n° 2022-070 du 24 octobre 2022 ont débuté.

L'entreprise RENON de Volvic (63) va adresser une première situation financière.

Il vous est donc demandé d'autoriser les paiements fractionnés.

Après cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE le fractionnement des paiements pour cette opération qui s'élève à 30 542,40 € TTC. Plusieurs mandats pourront être effectués sur l'opération n° 45 du budget d'investissement.

3 – Informations diverses :

- Installation de nouveaux projecteurs au stade de football.
- Rappel : Journée « Nettoyons la nature », le samedi 25 mars 2023.

Prochaine réunion lundi 3 avril 2023 à 19 h 00.

Fin de séance à 20 h 55.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAU

